



Soins intensifs à domicile (SIAD)

Un service novateur pour améliorer l'accessibilité des soins

Qu'est-ce que le SIAD ?

Les soins intensifs à domicile (SIAD) offrent un service médical et infirmier de courte durée, destiné à évaluer et intervenir rapidement auprès des usagers en perte d'autonomie dont l'état de santé est instable et qui souhaitent éviter le recours à l'urgence et à l'hospitalisation.

Avantages du SIAD :

- Améliorer l'accessibilité des soins médicaux pour la clientèle en perte d'autonomie.
- Réduire les recours évitables à l'urgence ou à l'hospitalisation, et ainsi diminuer le risque de délirium, de chute, d'infection nosocomiale et de déconditionnement.
- Assurer une garde médicale et infirmière 24/7.

Critères d'admissibilité :

Clientèle de tout âge, connue ou non du SAD, avec ou sans médecin de famille et qui présente tous les critères d'admissibilité suivants :

- Perte d'autonomie liée à une incapacité, nécessitant de recevoir des services à domicile. L'incapacité peut être de nature physique, cognitive, liée à la santé mentale ou psychosociale pourvu qu'elle ne nécessite pas l'expertise d'une autre direction pour répondre au besoin évalué.
- Le domicile est jugé sécuritaire pour l'utilisateur, ses proches et les intervenants.
- Présenter une condition de santé instable nécessitant un suivi infirmier et/ou médical à domicile.
- La situation clinique permet un délai de prise en charge dans les 24 heures ouvrables.
- L'utilisateur souhaite être traité à domicile.
- L'utilisateur peut rester seul à domicile ou détient un réseau de soutien suffisant pour compenser ses besoins durant l'épisode de soin aigu.
- L'utilisateur ne souhaite pas avoir accès au plateau technique hospitalier pour effectuer plusieurs investigations ou recevoir des soins spécialisés.
- Le service est offert au CLSC de l'utilisateur.

Disponibilité du service :

1 CLSC de Vaudreuil-Dorion

2 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield

3 CLSC de Châteauguay

Situations cliniques visées :

- Maladie chronique décompensée
- Problème de santé aigu (principaux motifs de consultation : problème pulmonaire, infectieux ou cardiaque)
- Soins palliatifs ou de fin de vie instable (en collaboration avec l'équipe de soins palliatifs)

Fonctionnement

Le médecin de famille ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) peut suivre l'utilisateur durant l'épisode de soin en collaboration avec l'infirmière du SIAD ou transférer la prise en charge au médecin SIAD.

Dans tous les cas, l'utilisateur sera inscrit à la garde infirmière 24/7.

À la fin de l'épisode de service, l'équipe SIAD assure la continuité des soins en orientant l'utilisateur vers les services appropriés si nécessaire et transmet une feuille sommaire au médecin traitant ou à l'IPS.

Comment référer?

Remplir le formulaire [CLI-60451 - Référence soins intensifs à domicile](#)

Intervenants hors du SAD : Les demandes sont acheminées au guichet d'accès aux services de soutien à l'autonomie (GASSA).

Par courriel : gassa.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca **OU Par télécopieur :** 450-928-5256

Intervenants du SAD : Les demandes sont transmises à l'ICASI **OU** à l'infirmière SIAD selon leur modalité locale.

